

PRÉSENTATION

Au cœur de l'entreprise, plus exposée que d'autres, l'activité commerciale est vitale. Elle génère pour le dirigeant des questions juridiques multiples et souvent complexes. Les avocats d'Avens qui interviennent en Droit Commercial ont acquis au fil des ans un savoir-faire et une réputation en Droit des procédures collectives (prévention, redressement et liquidation judiciaire). Ils ont développé une forte expertise en matière de recouvrement de créances. Des process et des outils spécifiques ont ainsi été formalisés et une équipe d'avocats a été dédiée à cette activité. Cette formalisation de nos procédures et la pratique quotidienne des juridictions commerciales, permettent la mise en place de partenariats à long terme, financièrement compétitifs, entre le cabinet et ses clients.

NOS PRESTATIONS

Le cabinet intervient en contentieux et en conseil.

CONSEIL

Contrats et outils juridiques :

Notre équipe assiste l'entreprise pour la formalisation, la négociation et le suivi des contrats, et des autres outils juridiques nécessaires à son activité commerciale.

- > contrats métiers, conditions générales et particulières de vente et d'achat,
- > contrats B to B et B to C,
- > contrats spécifiques au commerce électronique, conception et architecture juridique du site (vitrine ou commercial),
- > contrats spécifiques à l'achat et à la maintenance,
- > contrats spécifiques aux transports des biens,
- > audit du patrimoine contractuel de l'entreprise, recommandations,
- > mise en place de bibliothèques de contrats-types et de clauses-types,
- > gestion des marques (avec nos avocats en Propriété intellectuelle),
- > activité commerciale réglementée...,
- > opérations promotionnelles : jeux, concours, loteries...,
- > contrats et relations avec les prestataires commerciaux (distribution, agence de communication, supports...),
- > validation juridique des campagnes et des annonces.

> En s'appuyant sur nos avocats en « Droit économique » : validation juridique du cadre et de la stratégie commerciale (concurrence, activité commerciale réglementée, DGCCRF, Autorité de la concurrence...)

> En s'appuyant sur les avocats en Droit des sociétés : création juridique des sociétés et groupements à vocation commerciale,

> Assistance sur les questions fiscales (TVA applicable,...)

> Statut du commerçant et de son conjoint,

- Contrats avec les salariés et les équipes commerciales

- Moyens de paiement, (conditions de règlement, billets à ordre, lettres de change, Dailly...) ; sûretés (réserves de propriété, cautionnement, garanties à première demande, lettres de crédit, nantissement, crédits documentaires...)

Assistance juridique des opérationnels :

> Validation juridique des outils commerciaux mis en œuvre (plaquettes, sites internet, campagnes de marketing et de publicité...),

> Négociation des accords commerciaux,

> Gestion des crises, assistance et soutien étroit, permanent et réactif dans l'anticipation d'une situation pré-contentieuse : assistance du dirigeant à la

validation juridique de la stratégie, analyse et assistance à l'écriture des documents (courriers, e-mails...)

CONTENTIEUX

Contentieux contractuels

Actions en exécution contractuelle, en responsabilité contractuelle (en demande et en défense), expertise.

Recouvrement amiable et judiciaire

Démarches amiables et pré-contentieuses. Assistance à la rédaction des lettres de relance, réclamations, mises en demeure...

Actions judiciaires en référé et au fond

Référé paiement. Mesures conservatoires, procédures d'urgences, actions au fond.

Entreprises en difficulté

Actions de prévention, règlements amiables, actions en redressement judiciaire. Assistance des entreprises en difficultés. Protection des créanciers (surveillance, actions en revendication, déclarations de créances).

QUELQUES EXEMPLES D'INTERVENTIONS

> RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Depuis de nombreuses années, l'un de nos clients, filiale d'un des premiers groupes d'assurance allemand nous confie le recouvrement des créances commerciales de ses assurés. La force de frappe et les procédures internes que nous avons développées au fil des années nous permettent d'offrir à l'ensemble de nos clients une expérience qui fait de nos avocats des habitués des Tribunaux de commerce.

L'un de nos clients, exploitant un fond de commerce à Rungis, nous demande d'assurer le recouvrement de ses créances commerciales (détaillants, restaurants...) et de faire respecter les accords commerciaux avec ses partenaires sur le site.

Pour un de nos clients concepteur et distributeur de salles de bains haut de gamme, dépositaire d'un chèque revenu impayé et prétextuellement remis à titre de caution, nous obtenons très rapidement la condamnation du débiteur au paiement de la créance due. Une importante commande faite

à cette même entreprise, n'avait été ni réglée, ni retirée. Notre intervention a permis de régler à l'amiable la situation, le client final acceptant d'exécuter le contrat.

> PROCÉDURES COLLECTIVES

Agissant pour le compte d'un de ses clients, le cabinet a été pionnier dans l'exercice des voies de recours extra-ordinaires, dans le cadre de la Loi sur la Sauvegarde des entreprises, en vigueur depuis janvier 2006.

Nous assistons une entreprise qui reprend par plan de cession un fonds de commerce dans le cadre d'un redressement judiciaire.

Nous avons accompagné devant le Tribunal de commerce une entreprise de distribution d'électroménager contrainte à la déclaration de cessation des paiements.

> CONTRATS

Nous intervenons régulièrement pour des sites internet qui nous demandent de rédiger leurs conditions générales de vente.

Nous sécurisons juridiquement les contrats d'un leader du colis lors de la création d'un produit innovant, ainsi que la campagne promotionnelle de lancement.

Une société de conseil en campagne marketing et publipostage sur internet nous a demandé d'analyser le contrat de prestation informatique pour le développement de son site en Roumanie.

Pour le compte d'un équipementier automobile italien d'origine suédoise, nous avons analysé le contrat d'agent commercial français qui lui était proposé. L'entreprise voulait en particulier ne pas courir le risque de voir ce contrat requalifié en contrat de travail au sens du droit français.

> RUPTURE DE CONTRATS

Nous intervenons fréquemment pour des entreprises de toute taille lors de rupture de contrats commerciaux : ainsi nous avons défendu la filiale d'une entreprise publique qui se voyait réclamer plus de 100 millions d'euros par un prestataire.

Une entreprise industrielle américaine nous a confié le litige l'opposant à son ancien distributeur en France qui contestait les conditions de rupture de leur relation commerciale.

Un de nos clients, éditeur de logiciel nous a confié sa défense dans un contentieux l'opposant à certains de ses clients qui souhaitent rompre leur contrat.

> RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Dans le cadre d'une fusion, une société de recrutement nous a demandé de mener des actions en responsabilité contre des commissaires aux comptes. Nous avons obtenu condamnation et dommages et intérêts.

Nous obtenons le débouté d'un producteur qui prétendait obtenir des dédommagements pour la mauvaise exécution d'un contrat de distribution de logiciel.

Nous défendons avec succès en référé un hébergeur auquel était demandé le transfert forcé de la plateforme hébergée.

Nous obtenons du juge des référés la condamnation d'un fournisseur d'accès internet à rétablir en urgence son service.

> HOT LINE

Une agence de publicité nous a demandé que puisse être intégré à ses contrats-clients, un audit juridique des campagnes proposées.

Un groupe de l'industrie alimentaire nous demande régulièrement de valider les opérations marketing et promotionnelles qu'il lance.

Pour un négociant textile, confronté à des problèmes de production dans un pays émergent (grève, cas de force majeure), nous gérons sa difficulté, en toute confidentialité et en amont de la relation avec son client final installé en Allemagne, en nous appuyant sur notre correspondant à Munich : la rédaction d'une consultation en droit allemand nous permet d'appréhender les risques et d'orienter la stratégie.

